



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats initiative emploi

Question écrite n° 67227

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui communiquer le nombre de contrats initiative emploi signés depuis 1997 et de lui préciser leur part dans les chiffres de baisse du chômage annoncés par son ministère depuis 1997.

Texte de la réponse

Dès 1996, le CIE, créé en 1995 pour faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi durablement exclus du chômage au sein du secteur marchand, a vu son dispositif se recentrer au profit des publics les plus en difficulté : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI, femmes isolées sans emploi. Parallèlement, les entrées en mesures baissent dès 1997 et les stocks suivent à partir de 1998.

	1996	1997	1998	1999	2000
Entrées en CIE	289 490	212 739	195 336	156 108	137 701
Stock CIE	345 000	361 000	314 000	283 000	255 000
Sources MES - DARES					

Jusqu'en 1997, le CIE a contribué à créer des emplois (+ 200 en 1997). Avec réduction du nombre de bénéficiaires, l'effet sur l'emploi devient négatif dès 1998 et l'effet inverse s'observe sur le chômage. Le CIE n'a ainsi pas contribué à la baisse du chômage depuis 1997. Néanmoins, il faut souligner la qualité de la réinsertion des salariés passés par ce dispositif : 3 bénéficiaires sur 4 sont en emploi 3 ans après leur entrée en mesure, et 82 % des contrats signés en 2000 le sont à durée indéterminée. Estimation de l'effet du CIE sur emploi et chômage Glissement annuel en milliers

	1997	1998	1999	2000
Effet sur l'emploi	+ 2	- 7	- 5	- 5
Effet sur le chômage	- 2	+ 6	+ 4	+ 3

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67227

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5726

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1420